

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2022

oOo

APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DES ACTIVITES DU
CHATEAU SARRAN - MODIFICATIF

oOo

RAPPORT

Afin de diversifier l'offre en direction de ses adhérents, le Château Sarran a décidé de mettre en place des ensembles orchestraux dans le cadre de ses activités musicales.

Les ensembles orchestraux sont un complément très enrichissant de la pratique individuelle. Le musicien est en contact avec d'autres instruments que le sien, il apprend à jouer en ensemble et complète ainsi son expérience de la pratique musicale.

A terme, ces ensembles orchestraux pourront se produire à différentes occasions sur la ville, donnant la possibilité aux musiciens de jouer devant un public, et de faire rayonner le château Sarran.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les tarifs correspondants, conformément à la délibération jointe.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DES ACTIVITES DU CHÂTEAU SARRAN - MODIFICATIF

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 4 décembre 2008 déterminant les éléments pris en compte pour le calcul des participations familiales pour les activités soumises au taux d'effort ;

VU sa délibération du 10 décembre 2009 portant actualisation automatique des tarifs soumis au taux d'effort ;

VU sa délibération en date du 12 avril 2018 fixant les tarifs au taux d'effort des activités du Château Sarran ;

VU sa délibération du 10 février 2022 modifiant les tarifs au taux d'effort des activités du Château Sarran en ouvrant la possibilité des inscriptions en cours d'année ;

CONSIDERANT la volonté d'élargir les activités du Château Sarran, en créant des ensembles orchestraux ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Décide de fixer les tarifs des ensembles orchestraux organisés par le centre culturel du Château Sarran comme suit :

-Usagers déjà inscrits aux activités musicales : Gratuité

-Usagers non déjà inscrits aux activités musicales : Application des tarifs des cours collectifs correspondant à la durée et la fréquence mentionnés dans les délibérations tarifaires susmentionnées.

Les autres articles des délibérations susmentionnées sont applicables aux ensembles orchestraux.

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal à l'Article 7062 - Fonction 33.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire


